Image not found or type unknown

nouvel emploi trouvé pendant préavis payé non executé

Par **matnab**, le **20/04/2011** à **10:48**

Bonjour

J'ai posé ma démission il y a une semaine et mon employeur ne souhaite pas que j'effectue mon préavis de 3 mois. Il me propose donc de me payer et de ne pas l'executer. Par contre il m'a expliqué que pendant 3 mois je percevrais mon salaire chaque mois car je reste salarié de l'entreprise et que je toucherais mon solde de tout compte à la fin des 3 mois. Mon problème est que j'ai déjà retrouvé un nouvel emploi et que je souhaiterais commencer à travailler dés la semaine prochaine pour un autre employeur (mais qui n'est pas en concurrence avec l'activité de mon actuel employeur). Par conséquent, je voudrais savoir si je peux être salarié d'une autre entreprise pendant la durée de mon préavis? ou dois je attendre chez moi pendant 3 mois sans rien faire avant de pouvoir retravailler sans perdre l'indemnité de préavis ? Ne serait il pas possible de toucher mon solde de tout compte+ mes 3 mois de préavis payé dés la semaine prochaine plutôt que d'attendre 3 mois ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **P.M.**, le **20/04/2011** à **11:41**

Bonjour,
L'employeur peut vous payer le préavis mois par mois, à la date habituelle de la paie et la dernière période avec le solde de tout compte...
S'il vous dispense d'effectuer le préavis par écrit, il est donc dû mais cela ne vous empêche pas de travailler chez un autre employeur tout en cumulant l'indemnité et la rémunération de ce nouvel emploi...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés